

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 29 novembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

**ETAIENT PRESENTS :** M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RHOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain – M. GOFFIN Christophe - Mme MORLET Béatrice – Mme LAGUIGNER Carole – M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – M. ARNAUD Cyrille – Mme GAUJOUR Frédérique – Mme VIODÉ Françoise

**ETAIT ABSENT EXCUSÉE :**

Mme FONTAINE Valérie a donné procuration à Mme MEGY Marie-Claude

Monsieur Christophe DURAND est désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

### **A L'ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Demande de subvention DETR**

Afin de garantir la sécurité des enfants scolarisés à l'école, un devis a été demandé à l'entreprise PERRIN à FOURCHAMBAULT pour la réfection de la toiture du préau de l'école maternelle. Le coût est estimé à 26 323,58 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût des travaux HT	:	21 936,32 €
Subvention DETR 50 %	:	10 968,16 €
Autofinancement	:	10 968,16 €
TVA 20 %	:	4 387,26 €
Coût TTC	:	26 323,58 €

↳ **Le conseil municipal décide d'approuver le devis pour 26 323,58 € TTC et charge le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023.**

#### **2 – Mandat au Centre de Gestion suivi médical agents**

Considérant que le service de médecine professionnelle relève de la compétence du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre,

Considérant la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public Service Santé et Sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Nièvre sera membre,

Considérant que le GIP santé assurera l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents relevant de ses membres,

Considérant que les collectivités affiliées au centre de gestion ont la possibilité de se faire représenter par cette structure au GIP santé et de continuer à bénéficier du suivi médical de leurs agents,

↳ **Le conseil municipal décide que la commune de TANNAY sera représentée par le CDG de la Nièvre au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents et approuve la participation au financement des cotisations de ses agents pour le volet suivi médical, dépense qui devra être inscrite au budget.**

#### **3 – Bail de location du pré Les Chaumes**

Suite à la résiliation du bail par la SCI des SUREAUX au 31 décembre 2022, la location du pré au lieudit Les Chaumes cadastré A 241 pour une superficie de 1ha 4a 91ca sera de nouveau disponible. Le montant du loyer annuel est de 130,04 €. 3 personnes sont intéressées pour louer ce pré.

↳ **Le conseil municipal décide de louer à M. OUDARD Nicolas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

#### 4 – Renouvellement bail de location logement communal

Le bail de location du logement situé au 5 rue Emile Régnault consenti à M. ARNAUD Cyrille et Mme ROLLAND Sandrine expire le 31 décembre 2022. Le loyer mensuel s'élève à 418,57 € et révisable annuellement selon la base du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'indice de référence des loyers.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail selon les mêmes conditions.**

#### Restitution de caution de loyer

- ◆ Suite au départ de la locataire Madame PETIT Maeve, occupant le logement communal T3 n°5 situé à la résidence LEJOUR, qui fut repoussé jusqu'au 30 novembre 2022, un état des lieux a été réalisé le 28 novembre 2022 et les lieux ont été laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 391 €.

↳ **Le conseil municipal approuve cette restitution de caution.**

- ◆ Suite au départ des locataires Monsieur CORION Marc et Madame CORION Alexandra, occupant le logement communal T2 n°2 situé à la résidence LEJOUR, un état des lieux sera réalisé et si les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 386 €.

↳ **Le conseil municipal accepte de restituer cette caution si les conditions sont réunies.**

#### 5 – Personnel communal : renouvellement contrat de travail

Le contrat de travail de M. GAILLARD René arrive à échéance le 21 janvier 2023 pour une durée hebdomadaire de 8 heures.

↳ **Le conseil municipal décide de reconduire son contrat de travail selon les mêmes clauses.**

#### 6 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du SIAEP Charles Chaigneau - 2021

Le service public d'eau potable dessert 4239 habitants. Le nombre d'abonnés est de 3951 dont 523 sur TANNAY. La consommation moyenne par abonné est de 77,12 m<sup>3</sup>. (92,65 m<sup>3</sup> en 2020)

Le SIAEP a prélevé sur les ressources en eau : 670 830 m<sup>3</sup> (en baisse de - 18,06 % par rapport à 2020)

Volume mis en distribution : 654 123 m<sup>3</sup>

Volume consommé autorisé : 360 292 m<sup>3</sup>

Consommations comptabilisées : 304 691 m<sup>3</sup>

Consommation sans comptage estimée : 23 184 m<sup>3</sup>

Volume de service : 32 417 m<sup>3</sup>

Pertes : 293 831 m<sup>3</sup>

Le volume d'achat d'eaux traitées au SIAEP des Vaux du Beuvron fut de 711 m<sup>3</sup>.

Le prix de l'abonnement de l'eau est fixé à 82 €/an et passe à 83,23 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la part proportionnelle est de 2,00 €/m<sup>3</sup> et passe à 2,03 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la redevance de pollution domestique est de 0,22 €/m<sup>3</sup> et reste au même tarif. Cette redevance est calculée par l'Agence de l'Eau et reversée à cet établissement.

La consommation d'un ménage de référence pour 120 m<sup>3</sup>/an est de 372,66 €.

Les recettes de vente d'eau aux usagers s'élèvent à 941 811,15 € (soit une baisse de -3,88%)

En 2021, il y a eu 34 prélèvements de microbiologie qui ont été réalisés avec un taux de conformité de 100 % et 44 prélèvements avec les paramètres physico-chimiques effectués avec un taux de conformité de 77,3 %.

Le rendement du réseau d'eau de distribution est de 56,2 %. L'indice linéaire de consommation est de 4,04 %. L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m<sup>3</sup>/jour/km. L'indice linéaire des pertes en réseau est de 3,1m<sup>3</sup>/jour/km.

Au cours des 5 dernières années, 9,44 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,74 %.

L'indice global d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80%.

Les branchements en plomb changés en 2021 sont au nombre de 6, le nombre total restants en plomb s'élève à 994.

Le montant financier HT des travaux engagés durant l'année 2021 est de 495 224 €, le montant des subventions est de 49 096 €.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 est de 976 015,44 €, le montant remboursé durant l'exercice s'élève à 65 828,86 €. La dotation aux amortissements a été de 181 500,99 €.

6 746,55 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité soit 0,0221 €/m<sup>3</sup> pour 2021.

Les projets à l'étude sont :

- Renouvellement d'une conduite AEP à Nuars pour 33 227,50 € HT
- Renouvellement d'une conduite AEP à Villiers sur Yonne pour 53 573,50 € HT
- Renouvellement de la conduite AEP Faubourg de Versailles à TANNAY pour 45 111,50 € HT
- Pose d'une conduite AEP à Thurigny pour 21 954 € HT.

↳ **Le conseil municipal adopte le rapport présenté.**

## 7 – Coupes de bois – exercice 2023

↳ Le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts :

- Le martelage des parcelles 3 et 4 au titre de l'exercice 2023 et décide la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2023.

Au profit de l'affouages 2023-2024 :

- Le martelage et la délivrance du taillis et des petites futaies sur les couloirs d'exploitation de la parcelle 6 et 14 en partie.

- Le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies des parcelles 3 et 4,

- Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants : M. RIOST Lionel - M. THOULET Alain - M. LATRASSE David

Les délais d'exploitation seront fin d'abattage 15 avril 2024 et fin de débardage 15 octobre 2024.

## 8 – Demande de subvention

Comme chaque année, l'association AFM TELETHON nous sollicite pour l'obtention d'une subvention.

↳ Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 80 €.

## 9 - Questions diverses

### ❖ Décisions modificatives

En raison de la révision de prix sur le marché d'enrobés 2021 réalisés par l'entreprise MERLOT pour la réfection du chemin de Bellevue et la création du parking des pompiers pour un montant de 18 468,21 €, il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits sur le budget 2022 comme suit :

### Fonctionnement

6574	Subvention de fonctionnement aux associations	:	+	80 €
022	Dépenses imprévues	:	-	15 697 €
023	Virement section investissement	:		15 617 €

### Investissement

2151 op 330	Parking pompiers	:	+	4 000 €
2151 op 337	Chemin de Bellevue	:	+	11 617 €
021	Virement section fonctionnement	:		15 617 €

↳ Le conseil municipal approuve la décision modificative n°3.

### ❖ Devis travaux

En raison de la dégradation du mur au Parc Lallier, un devis a été demandé à l'entreprise TACHÉ de CERVON pour la réfection du mur en pierres dans son intégralité sur 70 m, le coût est estimé à 97 740 € TTC.

↳ Le conseil municipal prend connaissance du devis mais le budget actuel ne permet pas d'envisager ces travaux pour l'instant sans subventions.

### ❖ Travaux éclairage public rue des fossés Est

Le repérage des fourreaux sur la rue des fossés Est indique qu'à certains endroits, les fourreaux sont bouchés. Le SIEEN pourra se servir de certains mais il faudra quand même faire des tranchées, des fouilles et des recherches. Par conséquent, le devis proposé pour la réfection de l'éclairage sera sans doute un peu moins élevé. La facture finale sera revue en fonction de la réalisation sur le terrain.

Le conseil doit décider s'il maintient la réalisation de ces travaux prévus au budget 2022 pour un montant total de 23 804 € TTC (soit 9644 € participation au SIEEN + 14160 € Télécom).

↳ Le conseil municipal valide ces travaux.

### ❖ Restauration du clocher de l'Eglise

Suite à l'étude préalable par l'architecte des Monuments Historiques Etienne Barthélémy pour le projet de restauration du clocher de l'Eglise par des interventions conservatoires et de renforcements structurels sur les ouvrages existants ainsi que la reprise complète du beffroi existant avec la création d'un second beffroi pour reprendre les poussées de la grosse cloche. Le parvis de l'Eglise fera l'objet d'une réfection complète.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 1 620 188,16 € TTC.

↳ Le conseil municipal prend acte de l'étude et charge le Maire de solliciter des subventions pour pouvoir concrétiser le projet.



Le Maire,  
Philippe NOLOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,  
Christophe DURAND